



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'économie et du travail

PROCÈS-VERBAL

Séances des 31 octobre et 1^{er} novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant
la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec
et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal

(Texte adopté avec des amendements)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 6 NOVEMBRE 2007

document de la session no 570

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Séance du mercredi 31 octobre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (Ordre de l'Assemblée, le 24 octobre 2007).

Membres présents :

Mme Morissette (Charlesbourg), présidente de la Commission

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), vice-président de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Bachand (Outremont), ministre du Tourisme

M. Charbonneau (Johnson)

M. Dubourg (Viau)

M. Dufour (René-Lévesque)

Mme Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Gosselin (Jean-Lesage), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme

M. Legault (Rousseau) en remplacement de Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Mme Ménard (Laporte)

M. Merlini (Chambly)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Michel Bureau, directeur de l'administration, Société du centre des congrès de Québec

Me Yves Descôteaux, Direction des affaires juridiques, ministère du Tourisme

La Commission se réunit à 15 h 28 sous la présidence de Mme Morissette (Charlesbourg), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont), M. Gosselin (Jean-Lesage) et M. Legault (Rousseau) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bureau de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 10 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté à la majorité des voix.

Article 13 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 17 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Le débat se poursuit.

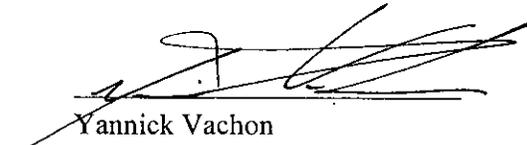
Il est convenu de permettre à Me Descôteaux de prendre la parole.

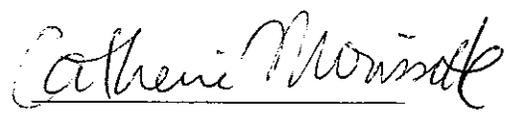
Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,


Yannick Vachon


Catherine Morissette

YV/ml

Québec, le 1^{er} novembre 2007

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Séance du jeudi 1^{er} novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 16, Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (Ordre de l'Assemblée, le 24 octobre 2007).

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), vice-président de la Commission

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Bachand (Outremont), ministre du Tourisme
- M. Charbonneau (Johnson)
- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de Mme Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Gosselin (Jean-Lesage), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme
- M. Legault (Rousseau) en remplacement de Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- Mme Ménard (Laporte)
- M. Merlini (Chambly)
- M. Tomassi (Lafontaine) en remplacement de M. Dubourg (Viau)

La Commission se réunit à 15 h 59 sous la présidence de M. Sklavounos (Laurier-Dorion), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 13 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Bachand (Outremont) dépose le document coté CET-22 (annexe II).

Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 16, amendé, est adopté.

Articles 17 à 27 : Les articles 17 à 27 sont adoptés.

Article 28 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

Articles 29 à 33 : Les articles 29 à 33 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

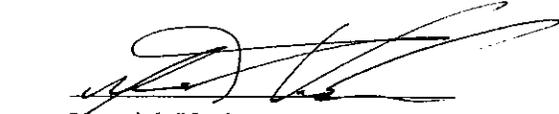
REMARQUES FINALES

M. Legault (Rousseau), M. Gosselin (Jean-Lesage) et M. Bachand (Outremont) font des remarques finales.

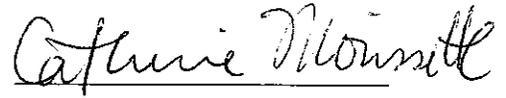
À 17 heures, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 2 novembre 2007, à 10 heures.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Catherine Morissette

YV/ml

Québec, le 2 novembre 2007

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM 1
A.4

AMENDEMENT

Projet de loi n° 16

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES
CONGRÈS DE QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS
DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

ARTICLE 4 (8)

Remplacer dans la deuxième ligne du texte anglais de l'article 8, proposé par l'article 4 le mot « of » par les mots « set out in ».

Adopté

AM2
Art. 9

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTRÉAL

ARTICLE 9

Remplacer l'article 9 par le suivant :

« 9. L'article 16 de cette loi est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Les règlements de la Société, à l'exception de ceux pris en vertu de l'article 14 et d'un règlement pris pour sa régie interne, entrent en vigueur à la date de leur approbation par le gouvernement ou à toute autre date que ces règlements déterminent. ».

Adopté
1992

Art 5
Art. 10

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTREAL

ARTICLE 10

Remplacer l'article 10 par le suivant :

« 10. L'article 21 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans la deuxième ligne du premier alinéa, du mot « directeur » par « président-directeur » et par l'insertion, dans la troisième ligne de cet alinéa et après le mot « règlement », des mots « de régie interne »;

2° par le remplacement, dans la première ligne du deuxième alinéa, des mots « par règlement » par les mots « dans un tel règlement » et par l'insertion, dans la cinquième ligne de cet alinéa et après les mots « autorisée par », du mot « ce »;

3° par le remplacement, dans le texte anglais du premier alinéa, du mot « president » par le mot « chair ».

Adopté
lu

A. 11
A. 11

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTRÉAL

ARTICLE 11

Remplacer l'article 11 par le suivant :

« 11. L'article 22 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans la troisième ligne, du mot « règlement » par les mots « le règlement de régie interne »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « president » par le mot « chair ».

Adopté
16

AM 5
Art. 13

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTRÉAL

ARTICLE 13 (7)

Insérer, dans la deuxième ligne du deuxième alinéa de l'article 7 proposé par l'article 13 du projet de loi et après les mots « par règlement », les mots « de régie interne ».

Accepté
W

APL 6
Art. 16

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTRÉAL

ARTICLE 16

Remplacer l'article 16 du projet de loi par le suivant :

« 16. L'article 16 de cette loi est modifié par l'insertion, dans la première ligne et après le nombre 14, de « et un règlement pris en vertu de l'article 15 pour sa régie interne ».

Adopté
✓

M 7
A. B

AMENDEMENT

Projet de loi n° 16

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES
CONGRÈS DE QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS
DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

ARTICLE 28

Remplacer dans la dernière ligne du texte anglais de l'article 28 les mots « accounts for » par les mots « corresponds to ».

A. B.

AH 8
Art. 28

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE
MONTRÉAL

ARTICLE 28

Insérer, dans la huitième ligne de l'article 28 du projet de loi, après les mots « du conseil d'administration » les mots « de chacune de ces sociétés ».

Adopté
CW

ANNEXE II

Document déposé

Document déposé

Ministère du Tourisme. [Information concernant le pouvoir du Vérificateur général du Québec d'effectuer des vérifications d'optimisation à la Société du Centre des congrès de Québec et à la Société du Palais des congrès de Montréal]. 1^{er} novembre 2007. 1 f. Déposé le 1^{er} novembre 2007.

CET-22